

ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Jérôme LAMBERT  
Député de la Charente  
Le bourg  
16230 JUILLE

Membre de la délégation française  
à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

☎ 05 45 39 00 09

[jlambert@assemblee-nationale.fr](mailto:jlambert@assemblee-nationale.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Juillé, le 19 juin 2019

Madame, Monsieur le Maire,

Le Référendum d'Initiative Partagée (RIP) introduit dans notre constitution, à la faveur de la révision constitutionnelle voulue par Nicolas Sarkozy en 2008, trouvera à s'appliquer pour la première fois en 2019.

En effet, 130 députés et 108 sénateurs, de différentes tendances politiques, de droite ou de gauche, demandent l'adoption, par référendum, d'une loi transformant Aéroports de Paris (ADP) en service public national, ce qui empêcherait sa privatisation.

Cette première étape du RIP – réunir plus de 185 signatures – a été validée par le Conseil Constitutionnel le 9 mai dernier. Il s'agit maintenant de franchir la deuxième étape, à savoir, recueillir la souscription de 10 % du corps électoral, soit 4.7 millions d'électeurs. Ce recueil, sous format électronique est effectué par le Ministère de l'Intérieur et placé sous contrôle du Conseil Constitutionnel.

Cette deuxième étape a débuté le 13 juin et se poursuit durant neuf mois pour récolter les 4.7 millions de signatures.

Le décret du 11 décembre 2004 n°2014-1488, relatif aux modalités de recueil des soutiens aux propositions de lois susceptibles d'être soumises à un référendum, en application de l'article 11 de la Constitution, prévoit trois possibilités de signatures :

1°) l'électeur signe directement sur le site internet du Ministère de l'Intérieur prévu à cet effet :  
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

2°) L'électeur signe directement sur le site internet du Ministère de l'Intérieur prévu à cet effet en utilisant un point d'accès mis à disposition dans, au moins, la commune la plus peuplée de chaque canton.

3°) L'électeur peut faire enregistrer électroniquement sa demande présentée sur papier par un agent du point d'accès mis à disposition.

La liste des points d'accès au site internet est établie pour chaque département et collectivité par arrêté du Préfet.

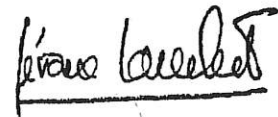
Il convient de souligner que la liste des soutiens est publiée, par ordre alphabétique, sur le site du Ministère de l'Intérieur, aux seules fins de consultation et devra mentionner le nom, le prénom et la commune du signataire.

.../...

Vous le savez, je fais partie des parlementaires qui ont souhaité ce référendum. Les conditions pour l'obtenir sont drastiques, c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, dès aujourd'hui, vous informer de cette procédure. Vous pouvez d'ores et déjà, informer les habitants de votre commune de cette initiative par les moyens que vous jugerez opportuns et faciliter l'expression de vos concitoyens en recueillant les signatures sur formulaire.

Si vous le souhaitez, je suis à votre disposition, pour venir dans votre commune, expliquer les enjeux de ce référendum, qui vise, ni plus ni moins, à garder dans le giron public ADP. Les raisons sont nombreuses et dépourvues d'idéologie primaire, c'est d'ailleurs pour cela que des parlementaires de formations politiques diverses se sont associés pour la première fois sous la Vème République pour demander un Référendum d'Initiative Partagée.

Restant à votre disposition pour en discuter, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading 'Jérôme Lambert', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line.

Jérôme LAMBERT